



Succession -famille escroquerie et infraction

Par **Vandam**, le **22/11/2012** à **12:56**

Bonjour à vous tous, mon père est décédé, sa compagne (sans acte de mariage) et sa fille âgée de 43 ans sont servies de son compte par chèque et par carte bancaire en plus imitation de son signature, et pour justifier l'escroquerie la fille recourt à la recherche de paternité après le décès du défunt, le notaire Cooper avec ses voleurs comment faire pour débloquer cette succession après un an et demi? Cordialement.

Par **trichat**, le **26/11/2012** à **20:22**

Bonjour, Un notaire a-t-il été désigné pour procéder aux opérations de liquidation de la succession de votre père? Qu'a-t-il fait jusqu'à présent? Pas grand-chose jusqu'à présent? Cordialement.